

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7435384601

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://www.agri53.fr/annonces-legales/details/3145353>

Cette annonce a été mise en ligne le **16 décembre 2025** sur **Agri 53 Web**  
Pour le département : **53 - MAYENNE**



**EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE  
LIMITEE DE LA METAIRIE**

*Exploitation agricole à responsabilité limitée*

*Au capital de 40 000 euros*

*Siège social : 150 Chemin de la Métairie, 53350 LA ROE  
428 132 690 RCS LAVAL*

L'AGE en date du 6 novembre 2025 a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du 30 novembre 2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Son siège social et sa durée demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 40 000 euros, divisé en 400 actions de 100 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme d'EARL, la société était dirigée par Madame Fabienne DELANOË, demeurant 150 Chemin de la Métairie, 53350 ST MICHEL DE LA ROEC, gérante démissionnaire au 30 novembre 2025.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est gérée par Madame Fabienne DELANOË, demeurant 150 Chemin de la Métairie, 53350 ST MICHEL DE LA ROEC, à compter du 30 novembre 2025.

L'AGE a également décidé avec effet au 30 novembre

En partenariat avec

2025 :

- De remplacer la dénomination sociale « EARL DE LA METAIRIE» par « DE LA METAIRIE».
- De modifier l'objet social pour les activités suivantes : L'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont elle est propriétaire ou si elle en dispose dans le cadre d'un bail rural ; La location de matériel et d'installations ; L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. L'article 2 des statuts est modifié en conséquences.

Pour avis

La Gérance

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David CANTARERO  
Directeur de Médialex

En partenariat avec